



**Comité des services communautaires et de protection**

**Ordre du jour 18**

**Le jeudi 18 octobre 2012  
9 h 30**

**Salle Champlain, 110, avenue Laurier Ouest**

**Marc Desjardins, Coordonnateur du comité  
613-580-2424 x28821  
Marc.Desjardins@ottawa.ca**

---

**Membres du comité :**

**Président : Conseiller M. Taylor**

**Vice-président: Conseiller S. Qadri**

**Conseillers R. Chiarelli, E. E-Chantiry, M. Fleury, K. Hobbs, D. Holmes**

*L'interprétation simultanée est offerte dans les deux langues officielles pour toute question à l'ordre du jour si la demande est faite au moins 24 heures à l'avance en téléphonant au service d'information du comité visé.*

DÉCLARATIONS D'INTÉRÊT

ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

[Procès-verbal 17 - le 20 septembre 2012](#)

## PRÉSENTATION

1. RECONNAISSANCE HONORIFIQUE – SERVICE DES INCENDIES  
D'OTTAWA  

---

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

## DIRECTEUR MUNICIPAL BUREAU DU DIRECTEUR MUNICIPAL

2. RAPPORT TRIMESTRIEL SUR LE RENDEMENT PRÉSENTÉ AU CONSEIL  
POUR LE 2IEME TRIMESTRE, DU 1ER AVRIL AU 30 JUIN 2012  
[ACS2012-CMR-OCM-0017](#) À L'ÉCHELLE DE LA VILLE  

---

**Que le Comité des services communautaires et de protection reçoive le présent rapport aux fins d'un examen plus approfondi et d'une discussion des résultats sur le rendement des secteurs de service, tel qu'il est énoncé au Document 1.**

## OPÉRATIONS MUNICIPALES SERVICES SOCIAUX ET AUX COMMUNAUTÉS

3. PLAN RELATIF AUX PERSONNES ÂGÉES DE LA VILLE D'OTTAWA  
[ACS2012-COS-CSS-0011](#) À L'ÉCHELLE DE LA VILLE  

---

**Que le Comité des services communautaires et de protection recommande au Conseil d'approuver:**

1. le Plan relatif aux personnes âgées, tel qu'il est exposé dans ce rapport;
2. que les crédits non dépensés à la fin de 2012 soient indiqués dans le rapport sur l'excédent ou le déficit de fin d'année 2012, et que ces crédits soient utilisés en 2013 pour mener à terme les initiatives de 2012.

## SERVICE DE PROTECTION ET D'URGENCE

4. NOUVEAU PROGRAMME RELATIF À LA VENTE DE CUISINE NOMADE  
ET MISE À JOUR SUR LA TRANSFORMATION DES PRATIQUES DE  
PERMIS D'ENTREPRISE  
[ACS2012-COS-EPS-0049](#) À L'ÉCHELLE DE LA VILLE  

---

**Que le Comité des services communautaires et de protection recommande que le Conseil :**

1. **approuve les modifications proposées au Règlement municipal sur le Programme de places désignées (Règlement municipal n° 2007-478, tel qu'il est modifié) pour tenir compte des pratiques de permis mises à jour et mettre en œuvre un nouveau programme relatif à la vente de cuisine nomade, avec au plus vingt (20) nouvelles places, tel qu'il est décrit dans le rapport et indiqué plus en détail dans le document 1;**
2. **approuve les modifications proposées à l'annexe 24 du Règlement municipal sur les permis d'entreprise (Règlement municipal n° 2002-189, tel qu'il est modifié) portant sur les chariots de vente de rafraîchissements afin d'autoriser l'inspecteur en chef des permis à approuver que les chariots aient une dimension maximale de 1,2 mètre lorsque l'espace sur le trottoir est suffisant pour la circulation des piétons, la clientèle et le mobilier urbain;**
3. **enjoigne au personnel de travailler en collaboration avec les détenteurs de permis existants, les fournisseurs de cuisine nomade éventuels et les autres parties intéressées afin d'explorer les occasions de multiplier les offres de « cuisine nomade » sur les propriétés privées et dans le cadre des festivals;**
4. **enjoigne au personnel de réaliser un examen du Règlement municipal sur les permis d'entreprise, du Règlement municipal sur le Programme de places désignées et du Règlement municipal sur les vendeurs sur les voies publiques (Règlement municipal n° 2005-358, tel qu'il est décrit) en vue de simplifier et de moderniser la réglementation conformément au modèle de services centralisés axé sur les citoyens de ServiceOttawa.**
5. **COLLABORATION ET POSSIBILITÉS D'AMÉLIORATION DE RENDEMENT AU SEIN DES SERVICES D'URGENCE – RAPPORT INTERIMAIRE**  
**[ACS2012-COS-EPS-0050](#) À L'ÉCHELLE DE LA VILLE**

**Que le Comité des services communautaires et de protection prenne connaissance du présent rapport.**

6. SERVICE DES INCENDIES D'OTTAWA– MISE À JOUR DU RÈGLEMENT CONCERNANT LES DROITS POUR LES INSPECTIONS VISANT LA PRÉVENTION DES INCENDIES

[ACS2012-COS-EPS-0048](#)

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

---

**Que le Comité des services communautaires et de protection recommande au Conseil d'approuver des modifications au Règlement n° 2006-75 concernant les droits que perçoit le Service des incendies d'Ottawa pour les inspections et les consultations de dossiers, comme le précise le document 1.**

#### **POINTS EN HUIT CLOS\***

#### INFORMATION DISTRIBUÉE AUPARAVANT

- A. AUGMENTATION DES DEMANDES DE VÉHICULES POUR 2013

[ACS2012-COS-PWS-0014](#)

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

---

AVIS DE MOTIONS (POUR EXAMEN LORS D'UNE RÉUNION SUBSÉQUENTE)

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

AUTRES QUESTIONS

LEVÉE DE LA SÉANCE

PROCHAINE RÉUNION

**Le jeudi 15 novembre 2012 (budget)**

**\*Avis**

Les points indiqués à huis clos ne sont pas soumis aux audiences ni aux discussions publiques. Toute personne a le droit de demander une enquête indépendante sur la légitimité de régler certaines questions au cours d'une séance à huis clos. Pour ce faire, le demandeur peut se procurer, sans frais, le formulaire approprié en visitant le site Web de la Ville ou en s'adressant en personne auprès du président de la réunion en question. Les demandes restent confidentielles dans l'attente du rapport éventuel de l'enquêteur et n'entraînent aucuns frais pour le demandeur.

- 
- Nota :**
- 1. Veuillez noter que toute présentation écrite ou orale (accompagnée de votre nom, mais sans vos coordonnées) sera versée aux dossiers publics et sera mise à la disposition du Conseil municipal et de la population.**
  - 2. À moins d'avis au contraire, les rapports nécessitant un examen par le Conseil municipal seraient normalement présentés au Conseil le 14 novembre 2012 dans le rapport no 17A du Comité des services communautaire et de protection.**
  - 3. Les points 3 et 4 seront présentés au Conseil le 24 octobre 2012 dans le rapport no 17 du Comité des services communautaire et de protection.**